

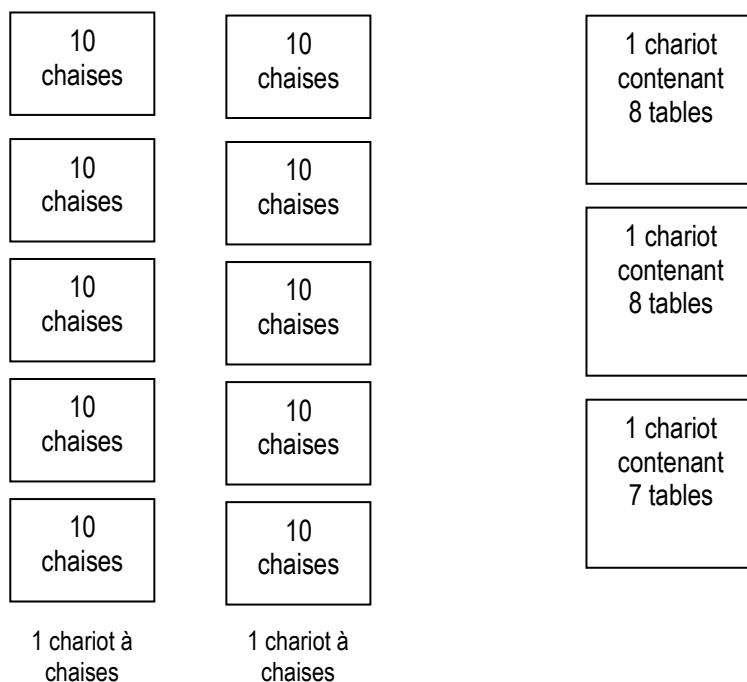
SALLE DES FETES DE SAINT-GEORGES-DE-CHESNE

CONSIGNES D'UTILISATION, DE RANGEMENT ET DE NETTOYAGE

CONTENU DU LOCAL ET CONSIGNES DE RANGEMENT :

- Ranger l'ensemble des chaises dans le local rangement en faisant **10 piles de 10 chaises chacune** ; les aligner côté sanitaires sur 2 files (cf schéma ci-dessous).
- Mettre les 2 chariots à chaises juste devant les files de chaises (cf schéma ci-dessous).
- Ranger les 3 chariots à tables dans le local rangement : le premier comporte **8 tables**, le deuxième comporte **8 tables**, et le troisième comporte **7 tables** ; les 3 alignés sur 1 seule file côté cour (cf schéma ci-dessous).
Sur ces chariots, veiller à bien ranger et aligner les tables propres (vérifier la propreté des tables dessus et dessous) les unes sur les autres de manière à les rentrer dans le local rangement sans qu'il se produise de frottements dans le passage de la porte.
- 2 vestiaires** supportant les porte-manteaux.
- 1 escabeau**.

SCHEMA DE RANGEMENT :



1 vestiaire

1 vestiaire

1 escabeau

AUTRES CONSIGNES :

- ☑ Laisser **2 tables** dans le coin de la salle, à côté du placard à vaisselle.
- ☑ L'ensemble des équipements (cuisine, tables dessus et dessous, chaises), des sols (cuisine, salle, hall d'entrée côté rue) et les sanitaires devront être propres après chaque utilisation.
Merci de penser à apporter le matériel nécessaire à la vaisselle (éponge, produit vaisselle et torchons). Ne pas utiliser de produit pour laver le sol.
- ☑ Vérifier l'état des extérieurs (cours, jardinières, espace grill).
Laisser le grill dans « l'espace grill » prévu à cet effet, au fond de la cour et au-delà du portail. Ne pas laisser de résidus de bois ou de charbon à proximité de l'espace grill.
- ☑ Veiller à ce que le bouton de la ventilation (au dessus du boîtier électrique) soit sur la **position 1** après éventuelle utilisation.
- ☑ Veiller à éteindre les lumières extérieures (de la cour, du hall d'entrée côté rue).



RAPPELS IMPORTANTS :

☞ Veiller à ne pas appliquer les tables, chaises, et chariots contre les murs intérieurs de la salle pour ne pas abîmer les peintures.

☞ Il est formellement interdit de « punaiser » ou « scotcher » sur les murs ; des crochets ont été fixés sur les poutres. Un escabeau est mis à votre disposition dans le local rangement afin de vous aider à installer vos éventuels accrochages sur ces poutres. *L'utilisation de cet escabeau se fera sous votre entière responsabilité.*

☹ En cas de constatation de dégradations (peintures abîmées, tâches et trous sur les murs intérieurs, tables et chaises abîmées, etc...), la mairie se réserve le droit de prélever une partie de la caution.

☹ Un forfait de nettoyage d'un montant de 50 € sera appliqué au cas où la salle n'est pas rendue propre.
Un forfait de rangement d'un montant de 50 € sera appliqué au cas où les consignes de rangement ne sont pas respectées.

Un forfait d'éclairage d'un montant de 20 € sera appliqué au cas où les lumières sont restées allumées.

☹ La mairie de Saint-Georges-de-Chesné ne sera pas tenue responsable en cas de vol dans les vestiaires et sanitaires.

☹ La mairie de Saint-Georges-de-Chesné ne sera pas tenue responsable en cas de dysfonctionnement des appareils mis à votre disposition, en état de marche.

UTILISATION DE LA CUISINE
CONSIGNES D'UTILISATION, DE RANGEMENT ET DE NETTOYAGE

- Il est formellement interdit de toucher au chauffe-eau et à ses boutons.
 - Après utilisation, débrancher le frigo, bien le nettoyer et laisser ses portes ouvertes afin de permettre l'aération.
 - Après utilisation, le lave-vaisselle doit être lavé à l'intérieur (démontage des grilles, filtres...).
 - Ne pas oublier d'éteindre la ventilation de la hotte.
 - L'ensemble des équipements (extérieur et intérieur) : frigo, plaques de cuisson, intérieur du four, plans de travail, placards, sols de la cuisine devront être propres après chaque utilisation.
Merci de penser à apporter le matériel nécessaire à la vaisselle (éponge, produit vaisselle et torchons).
 - Vous munir de sacs poubelles pour mettre vos déchets et déposer vos sacs dans le conteneur, vous munir également de sacs jaunes pour vos déchets papier que vous remporterez. Si vous avez des bouteilles en verre, déposer les dans le conteneur à verre situé à l'angle de la rue de Courbaud et la route de Vendel.
- ☹ La mairie de Saint-Georges-de-Chesné ne sera pas tenue responsable en cas de dysfonctionnement des appareils mis à votre disposition, en état de marche.

Consignes de la salle des fêtes de Saint-Georges-de-Chesné portées à la connaissance de l'organisateur responsable en date du

L'organisateur responsable,